

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 28 mai 2010  
(convocation du 17 mai 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics- Régie du service public de l'eau industrielle - Mise en place sur le réseau de distribution d'un traitement au chlore - Marché complémentaire - Autorisation -**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine exploite en régie le service d'eau industrielle destiné à alimenter en eau industrielle, les industriels de la presqu'île d'Ambès. En fonction des paramètres de qualité de la Garonne, l'eau est pompée dans le fleuve, traitée sur l'usine de Saint-Louis de Montferrand (traitement par décantation permettant d'abattre le taux de matières en suspension) et stockée dans les étangs de Beaujet (commune d'Ambarès et Lagrave) avant reprise et distribution. La réalisation de l'ensemble des équipements nécessaires à ce projet a fait l'objet d'un marché de conception / réalisation / exploitation n° 00322 U attribué à Véolia. La phase conception / réalisation a été lancée en 2000 et celle d'exploitation en 2003 (pour une durée de 10 ans).

Courant 2008, un développement de moules a été constaté à l'intérieur des canalisations de distribution d'eau industrielle, provoquant certains dysfonctionnements : colmatages des réseaux, des branchements et des unités de traitements de l'eau des industriels et donc des dégâts sur les installations.

A l'origine du projet d'eau industrielle, les études menées n'ont jamais mis en évidence la possibilité que des larves de moules puissent se développer dans les réseaux du service d'eau industrielle. Ce phénomène était tout à fait imprévisible.

Pour faire face à cette situation, il a été décidé de mettre en place un traitement complémentaire sur l'eau distribuée permettant d'enrayer ce type de développement et de tout autre micro ou macroorganisme aquatique. A cet effet, il est prévu la mise en place de deux postes de chloration à la javel, l'un sur le site de Beaujet et l'autre sur celui de Cantefrène et de suivre, en option, l'évolution de la présence de matières organiques dans l'eau par la mise en place d'une mesure du carbone organique total (COT).

Pour ces raisons, dans le cadre des dispositions de l'article 35.II.5°.a du code des marchés publics, en vue de la signature d'un marché complémentaire, il a été demandé à Véolia de proposer une solution adaptée.

Le caractère complémentaire des travaux s'établit ainsi :

- le besoin est nouveau et sans lien avec le traitement déjà en place,
- le traitement actuel des matières en suspension ne permet pas d'éliminer les larves de moules qui en outre peuvent tout à fait intervenir dans le circuit de l'eau, en aval du traitement (directement au niveau des étangs de stockage),
- inversement, le traitement projeté par chloration ne permet pas d'éliminer les matières en suspension.

Il s'agit donc bien de compléter le traitement de ces matières en suspension par une chloration pour enrayer le développement de larves de moules, prestation qui peut être regardée comme un complément au marché existant.

En outre, on rappelle que dans le cadre d'un marché complémentaire les prestations doivent être inférieures à 50 % du montant du marché de base qui s'élevait à plus de 13,7 M € TTC.

Pour ces raisons, et en vue de la signature d'un marché complémentaire, il a été demandé à Véolia le 7 octobre 2009 de proposer une solution adaptée.

L'offre de Véolia est parvenue à la Cub le 12 novembre 2009 et s'établissait à 130 379,78 € TTC.

Le contenu de la proposition correspond au cahier des charges établi par la Cub. Toutefois, certains points posaient question et ont été abordés au cours des négociations.

Une réunion de négociation a donc été organisée le 8 janvier 2010, en présence du Président du Conseil d'exploitation de la Régie, de son directeur et de la DCAM. Celle-ci a permis de réduire de 20 % le coût de l'opération.

Les prestations complémentaires sont les suivantes :

<b>Prestations complémentaires</b>	<b>Offre initiale</b>	<b>Offre finale</b>	<b>Ecart</b>
Poste de chloration de Beaujet	41 132,99	37 126,97	- 10 %
Poste de chloration de Cantefrene	31 934,50	29 266,81	- 8 %
Voirie, clôture d'aménagements	12 824,35	1 250,00	- 90 %
Déplacement armoire analyseur de chlorure	2 452,27	2 317,35	- 6 %
Aménagement du réseau de distribution	4 879,51	4 534,43	- 7 %
<b>Total général HT (sans option COT)</b>	<b>93 223,62</b>	<b>74 495,56</b>	<b>- 20 %</b>
Equipement de mesure du COT	15 789,59	15 789,59	0 %
<b>Total général HT (avec option COT)</b>	<b>109 013,21</b>	<b>90 285,15</b>	<b>- 15 %</b>

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 35.II.5<sup>e</sup>.a,

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres du 14 avril 2010,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'administration de la Régie de l'eau industrielle en date du 21 avril 2010,

Et après avoir entendu le rapport de présentation :

Décide

Article 1 : les termes du projet de marché complémentaire relatif à la mise en place sur le réseau de distribution d'un marché au chlore sont approuvés,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché complémentaire,

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la régie de l'eau industrielle, de l'exercice en cours, chapitre 21, compte 2154, CRB 0200, programme WD

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
15 JUIN 2010**

**PUBLIÉ LE : 15 JUIN 2010**

M. JEAN-PIERRE TURON